

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Claude Carrier

<https://www.cadre21.org/membres/981fae0ec6c995660ec84428>

Date d'obtention : 2020-11-06 16:56:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut au départ, prendre le temps de bien accueillir les personnes qui signalent un incident. Bien évaluer si la situation implique des élèves de notre école. Si oui, enclencher le protocole auprès de toutes les personnes impliquées, utiliser la grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Vérifier les informations auprès de toutes les personnes impliquées de façon individuelle et leur demandant de demeurer discret. Rencontrer le jeune instigateur pour comprendre l'intention, tout en assurant la protection des personnes ayant nommé des informations. Déterminer ensuite le type d'intention: impulsive ou malveillante. Éviter de rencontrer l'instigateur si les informations recueillies révèlent un acte criminel ou malveillant, communiquer directement le service de police. Suite à l'analyse, aussi communiquer rapidement le service de police lors d'un acte malveillant pour les démarches. Dans le cas d'un acte impulsif, déterminer le type d'infraction et appliquer les mesures déterminées. En cas de pornographie juvénile, confisquer l'appareil électronique. Contacter avec les policiers lorsque l'intervention est terminée. Contacter les parents de toutes les personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

S'assurer que les personnes impliquées dans les situations soient des élèves de notre école et vérifier les âges. Éviter d'effectuer les démarches et interventions pour des demandes qui n'appartiennent pas à l'école. Il est important de rencontrer toutes les personnes concernées dans la situation. (en priorisant la personne qui rapporte l'information). Bien déterminer si l'acte est impulsif ou malveillant. Appliquer le protocole à chaque nouvelle situation apportée. Le niveau de collaboration détermine l'orientation des démarches et des conséquences.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec l'instigateur est délicate. Il faut s'assurer de bien identifier les intentions (acte impulsif ou malveillant) et assurer la protection des personnes qui ont donné l'information.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

